

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.002

L'An Deux Mille Cinq, le 8 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 1er MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 1er MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par M. CAU  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT PALAIS SUR MER - LES MATHES

**VOTE** : 1 ABSTENTION  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par arrêté préfectoral n° 05-24 en date du 5 janvier 2005, Monsieur le Préfet de Charente-Maritime a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, au titre du Code de l'Environnement (loi sur l'eau), présentée par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, relative à une demande d'autorisation de fonctionnement du système d'assainissement de Saint-Palais sur Mer - Les Mathes.

Dans le cadre de cette enquête, qui sera réalisée du 31 janvier au 2 mars 2005, il est demandé l'avis du Conseil Municipal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 05-24 du 5 janvier 2005,
- VU le dossier d'enquête publique,
- CONSIDERANT l'intérêt présenté par les travaux projetés pour le Pays Royannais qui consistent en :
  - . le maintien de la capacité de traitement de la station d'épuration de Saint-Palais sur Mer à sa capacité nominale, soit 175 000 éq-hab.
  - . la mise en place d'un système de désinfection de type UV sur la station de Saint-Palais sur Mer
  - . la création d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 52 000 éq-hab sur la commune des Mathes avec désinfection des effluents traités par UV
  - . le réseau de collecte existant et les aménagements prévus sur le réseau de transfert entre Les Mathes et Saint-Palais sur Mer
  - . le rejet existant à la pointe de l'Auture
- VU la nécessité que les ouvrages projetés soient réalisés le plus rapidement possible,
- APRES en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de fonctionnement du système d'assainissement de Saint-Palais sur Mer - Les Mathes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 10 mars 2005**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

H. THOMAS